


Procès-verbal n° 59 : Groupe de Focus sur le renouvellement de la flotte

23 août 2023

 Vidéoconférence Zoom

1) Introduction. Nature de la réunion

Le groupe de Focus sur le renouvellement de la flotte du Conseil consultatif des régions ultrapériphériques (CCRUP) s'est réuni à huis clos par vidéoconférence, via la plateforme *Zoom*, avec une interprétation simultanée en portugais, français et espagnol, à douze heures trente (heure locale des Açores), le vingt-trois août deux mille vingt-trois.

2) Mot de bienvenue et informations administratives

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias* et président du Comité exécutif) n'étant pas encore présent à la réunion, M. João Delgado (*Mútua dos Pescadores* et vice-président du Comité Exécutif) en a assuré la présidence.

Madame la Secrétaire Générale a tout d'abord indiqué que le procès-verbal de la dernière réunion du groupe de travail avait été approuvé le 29 mars 2023 et que la présente réunion serait enregistrée aux fins de la rédaction de son procès-verbal. Elle a également déclaré que lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale du CCRUP, le 5 septembre 2023, Mme Charlina Vitcheva avait prévu d'aborder la question du renouvellement de la flotte des régions ultrapériphériques (RUP). Elle a ajouté qu'après avoir envoyé un courrier électronique aux membres sur les dates des prochaines réunions du groupe de Focus, il a été décidé de maintenir la présente réunion du mois d'août pour discuter du sujet avant les réunions présentiels.

2) Point de situation sur le renouvellement de la flotte

M. Charif Abdallah (Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte) a indiqué que la flotte de Mayotte n'était pas conforme aux normes européennes. Le renouvellement de la flotte est très important et urgent pour que les pêcheurs locaux puissent exercer leur activité et éviter la dépendance alimentaire. Il y a un manque de fonds locaux pour soutenir le secteur de la pêche et, par conséquent, pour le renouvellement de la flotte. Il a rappelé l'importance pour les membres du CCRUP d'avoir visité les infrastructures et la flotte locale. Il a indiqué que d'ici 2027, la région de Mayotte devra adapter les normes locales aux normes européennes.

M. João Delgado a déclaré qu'il était très important de réduire la dépendance alimentaire, c'est-à-dire les importations.

M. Jorge Gonçalves (*Federação das Pescas dos Açores*) a déclaré qu'aux Açores, le gouvernement régional mettra en place 30 % d'Aires marines protégées (AMP) dans la Zone économique exclusive et que 15 % de ces zones seront strictement protégées, c'est-à-dire que la pêche avec des engins de pêche tels que les lignes et les hameçons, les palangres dérivantes et les palangres de fond ne sera pas autorisée. Certains des principaux monts sous-marins des Açores seront inclus dans ces AMP. Il s'est demandé comment les armateurs pourraient investir leurs fonds propres dans le renouvellement de la flotte s'il y a peu de zones de pêche viables pour l'exercice de leur activité. Il a indiqué qu'une consultation publique était en cours sur les AMP aux Açores. Il a déclaré que si le nombre de pêcheurs diminuait dans la région, il serait nécessaire d'importer davantage de poisson, notamment en provenance de régions où la pêche n'est pas aussi durable.

M. João Delgado a déclaré que l'intervention de M. Jorge Gonçalves avait mis en évidence les inégalités entre les différentes régions. D'une part, il est nécessaire de renouveler la flotte des RUP pour réduire la dépendance alimentaire et, d'autre part, il faut s'assurer que les pêcheurs locaux aient un accès correct aux ressources afin d'exercer leur activité.

Madame la Secrétaire générale a indiqué que, compte tenu des nouvelles Aires marines protégées aux Açores et de la mise en place de parcs éoliens aux Canaries, le plan de travail de l'année prochaine prévoyait la création d'un groupe de Focus sur l'aménagement de l'espace marin. Elle a demandé que ce groupe de Focus se concentre sur le renouvellement de la flotte.

M. David Pavón (*Federación Regional de Cofradía de Pescadores de Canarias* et président du Comité exécutif) a salué tous les participants et a indiqué que son absence au début de la réunion, était due à une communication téléphonique avec le gouvernement. Il a mentionné qu'il était nécessaire de renouveler la flotte des RUP, tout en garantissant les conditions de développement du secteur de la pêche. Il a approuvé la création d'un groupe de Focus sur l'aménagement de l'espace marin. Bien que chaque RUP ait des réalités distinctes, le renouvellement de la flotte est un besoin commun. Le renouvellement de la flotte dans des régions telles que Madère et Mayotte vise non seulement à garantir l'efficacité de la pêche, mais aussi à assurer la sécurité maritime.

M. Paulo Ávila (*Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores – APASA*) a déclaré que les bateaux des membres de l'APASA avaient été construits à la fin des années 80 et dans les années 90. Beaucoup de ces bateaux ont des coques en bois. Il n'existe aucune aide au renouvellement des embarcations de plus de 24 mètres de long, ce qui constitue un problème pour les

armateurs de bateaux thoniers. Le marché du thon est très compétitif et il est difficile pour les armateurs locaux d'assurer leur subsistance. Il a approuvé l'intervention de M. Jorge Gonçalves, car en plus de la nécessité de renouveler la flotte, il est également nécessaire de garantir les possibilités de pêche. En raison de la mise en œuvre des nouvelles AMP aux Açores, de nombreux armateurs s'interrogent sur la viabilité d'un investissement dans le renouvellement de leur flotte.

M. Pavón a déclaré qu'aux Canaries, les armateurs pourraient bénéficier d'aides européennes pour le renouvellement de la flotte si la flotte locale était à l'équilibre. Dans le dernier rapport de l'Espagne sur l'état de la flotte aux Canaries, la flotte artisanale est à l'équilibre, raison pour laquelle ils attendent la décision du gouvernement espagnol pour demander des aides européennes pour le renouvellement de la flotte. Il a demandé aux membres présents d'identifier, si possible, la plus grande difficulté technique de leur RUP pour obtenir des aides au renouvellement de la flotte.

M. Jorge Gonçalves a déclaré que l'une des grandes difficultés pour le renouvellement de la flotte aux Açores était de convaincre la Commission européenne du fait que le renouvellement de la flotte n'était pas lié à une augmentation de l'effort de pêche. Les bateaux de grandes dimensions ont été obligés de réduire la puissance de leurs moteurs de 20 %. Il a estimé que le passage à des moteurs plus respectueux de l'environnement n'est pas une solution viable aux Açores, en raison d'un manque d'offre sur le marché. Le CCRUP a joué un rôle important en informant la Commission européenne de l'importance du renouvellement de la flotte des RUP, pour garantir la sécurité maritime et l'efficacité énergétique des bateaux de pêche, par exemple.

Mme Anaïs Mourtada (Comité National de Pêches Maritimes et Élevages Marins) a également souligné que le renouvellement de la flotte française des RUP n'était pas lié à l'augmentation de l'effort de pêche, mais à la sécurité maritime et à l'efficacité énergétique. Le principal obstacle au renouvellement de la flotte française des RUP est de prouver que les différents segments de la flotte sont à l'équilibre. Il y a un manque de collecte de données.

M. Jacinto da Silva (*Coopescamadeira*) a estimé qu'il était nécessaire de renouveler la flotte des RUP. Toutefois, outre le renouvellement de la flotte, il est essentiel que les gouvernements résolvent d'autres problèmes dans le secteur de la pêche. Cette année, le quota de Madère pour la capture du thon obèse (*Thunnus obesus*) a été atteint en seulement deux mois. Les bateaux de Madère sont âgés de 40 à 50 ans. Certaines Aires marines protégées, comme les îles Selvagens, portent préjudice au secteur de la pêche, car il s'agit d'une zone très importante pour la capture de la bonite (*Katsuwonus pelamis*) et d'appât vivant. Il est important d'assurer le renouvellement de la flotte, mais aussi de garantir la viabilité du secteur de la pêche, pour attirer de nouvelles générations et assurer

l'avenir du secteur. Les conditions à terre doivent également être améliorées, car lorsqu'il y a des quotas disponibles, il n'y a pas toujours de capacité de stockage.

Madame la Secrétaire générale a demandé aux membres si les bateaux en fibre de verre, plus légers et consommant moins de carburant, auraient moins d'impact sur l'empreinte carbone. Elle a demandé si cela pourrait, ou non, être inclus dans une recommandation.

M. David Pavón a indiqué que l'une des exigences de la Commission européenne pour l'octroi d'aides au renouvellement de la flotte des RUP est l'équilibre de la flotte. Les critères biologiques et économiques sont déterminants dans le calcul de l'équilibre de la flotte. Sans fonds publics, les armateurs auraient beaucoup de mal à renouveler leur flotte. Concernant les AMP, il a déclaré que la pêche d'espèces pélagiques devrait être autorisée dans toutes les zones, car ce sont des espèces migratrices.

M. Jorge Gonçalves a déclaré que les bateaux en fibre de verre étaient plus économes en énergie et garantissaient une plus grande sécurité maritime. Par ailleurs, leur entretien est également moins coûteux et prend moins de temps. Les bateaux en bois sont plus susceptibles d'accumuler des résidus de carburant et d'huile dans leur « salle des machines ».

Madame la Secrétaire générale a indiqué qu'il était important d'inclure de nouveaux arguments, notamment environnementaux, dans les recommandations sur le renouvellement de la flotte.

M. Jorge Gonçalves a ajouté qu'il était très difficile de trouver un charpentier naval ayant les connaissances et la disponibilité nécessaires pour rénover un bateau en bois. Il est plus facile de trouver des chantiers navals pour construire des bateaux en fibre de verre.

M. David Pavón a déclaré que chaque armateur pouvait préférer les bateaux en fibre de verre ou en bois, en fonction de sa stratégie de pêche. D'un point de vue environnemental, les bateaux en fibre de verre sont plus polluants que les bateaux en bois, il s'agit donc d'une question controversée. Il a rappelé que lors du Comité exécutif de mars 2022, à Madrid, les États membres l'ont informé que la Commission européenne soutenait le renouvellement de la flotte des RUP, mais qu'il était nécessaire d'en assurer l'équilibre. Il a suggéré de recommander d'adapter les critères de base de l'état d'équilibre de la flotte aux réalités des RUP. Il a donné l'exemple de Mayotte, où il y a des problèmes de collecte de données et où il est injuste de dépendre de ce critère pour pouvoir renouveler la flotte.

Mme Anaïs Mourtada a approuvé l'intervention de M. Pavón. D'une part, le renouvellement des flottes des RUP est lié à la sécurité maritime et à l'efficacité énergétique. D'autre part, il existe de nombreuses difficultés pour collecter des données, notamment des données biologiques sur les espèces.

Certains stocks sont partagés, ce qui rend de toute façon difficile l'analyse des données.

M. Paulo Ávila a indiqué que le renouvellement de la flotte n'était pas lié à l'augmentation de l'effort de pêche. Il est nécessaire d'améliorer les conditions des thoniers, y compris la cale et la salle des machines. Il a souligné que le renouvellement de la flotte était lié à l'amélioration de la sécurité et des conditions à bord.

Mme Soumeya Djaffar (Comité Régional de Pêches Maritimes et Élevages Marins de La Réunion) a indiqué que les armateurs pouvaient renouveler leur flotte avec leurs fonds propres, mais qu'il n'y avait pas de subventions publiques.

Mme Mourtada a indiqué que dans le cas des RUP françaises, il existait des indicateurs relatifs à l'équilibre de la flotte qui ne pouvaient pas être calculés en raison du manque de données. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'un déséquilibre de la flotte. Au niveau national, des réunions ont été organisées avec des scientifiques, l'administration française et le secteur de la pêche afin d'analyser les moyens d'améliorer le calcul de l'équilibre de la flotte. L'année prochaine, il sera probablement plus facile de calculer l'équilibre de la flotte.

M. Pavón a déclaré que le principal obstacle au renouvellement de la flotte est le calcul des indicateurs qui déterminent l'état d'équilibre de la flotte.

M. Charif Abdallah a indiqué que de nombreux bateaux européens pêchaient dans les eaux de Mayotte, alors que les armateurs de la région attendaient encore des données suffisantes pour calculer l'équilibre de la flotte. Il s'est demandé s'il existait un intérêt réel de soutenir le renouvellement de la flotte de Mayotte, qui ne devrait pas attendre les subventions si longtemps.

Résumé :

Les principales raisons de la nécessité de renouveler la flotte des RUP sont l'amélioration de la sécurité maritime et des conditions à bord.

La principale difficulté des RUP pour accéder aux fonds européens pour le renouvellement de la flotte réside dans le calcul des indicateurs garantissant l'équilibre de la flotte, en raison d'un manque de données.

9) Autres questions

En l'absence d'autres interventions ou demandes de prise de parole, M. Pavón a fermé la réunion.

Conclusions/Recommandations

Les points inscrits à l'ordre du jour ont tous été traités.